REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

POULE A	POULE B	POULE C
PROVILLE BASKET	O GRANDE SYNTHE BASKET - 2	BC LESQUIN - 1
US CREPY EN VALOIS	ESSM LE PORTEL - 2	ES HENIN BEAUMONT BB
DORIGNIES DOUAL AAE - 1	AL COQUELLES - 2	TOURCOING SM - 2
PALS ATHLETIC CLUB GUISE	A PAUL BERT OUTREAU - 1	ROUBAISIEN STADE - 1
UNION DECHY SIN BASKET - 1	BASKET CLUB LILLERS - 1	LA MADELEINE ROSTAND CLUB
CARNIERES BC	BASKET CLUB ARDRES - 2	TOURCOING JG
OSTREVENT EAABBM	AMIENS SPORTING CLUB BB - 2	LILLE METROPOLE BASKET CLUBS - 2
ONNAING JA	AS HESDIGNEUL-HESDIN L'ABBE	LAMBERSART JF - 2
LOUVROIL ASG	US BEAUCHAMPS	SANTES BB - 1
PHALEMPIN BC	ESC LONGUEAU AMIENS MSBB - 2	WATTRELOS BC - 1
IE – CAMBRAI BASKET - 2	STEENWERCK BC	NEUVILLE EN FERRAIN PP - 2
NOGENT BBC	USO BRUAY LABUISSIERE - 2	ORCHESIEN BC - 3

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Lique Régionale Hauts de France.

Le championnat d'excellence régionale est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale des compétitions. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Le championnat RM2 comporte 36 équipes qui forment 3 poules de 12 pour la saison 2023 / 2024.

Le championnat RM2 2023/2024 se joue en 22 rencontres Aller / Retour.

Pour chaque poule, un classement général est établi de 1 à 12.

4 montées sont prévues en PNM :

Les premiers de chacune de ces poules accèdent à la PNM et disputent en un regroupement d'une journée le Titre de Champion Régional.

Les seconds de chacune de ces poules disputent en un regroupement d'une journée un tournoi à trois donc le vainqueur accède aussi à la PNM.

10 descentes en RM3 sont prévues en fin de championnat :

Les 3 derniers de chaque poule descendent et un regroupement d'une journée est organisé entre les 9^{èmes} de chaque poule. Le dernier descendra également en RM3.

En fonction des descentes de NM3, une ou plusieurs équipes supplémentaires de PNM peuvent être amenées à descendre ce qui entrainerait des descentes supplémentaires de RM2 en RM3.

Les places qui resteraient disponibles en RM2, après repêchage, sont accordées à des clubs montants dans l'ordre du classement de RM3 après ranking.

Le championnat RM2 de la saison 2024 / 2025 sera donc composé de 36 équipes en 3 poules de 12.

Le remplacement éventuel d'une association en cas de forfait ou de non-engagement est décidé par la commission régionale 5x5. Ce remplacement ne peut intervenir qu'avant la première journée de Championnat.

ARTICLE 2 - REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation autres championnats seniors (inférieurs à la PN)			
Nambro do igualiza autorigás	Domicile	10 maximum	
Nombre de joueurs autorisés	Extérieur	10 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, I CASTCTC, 2C, 2CASTCTC, OCT ou OCAST, ICAST, 2CAST (hors CTC)	3	
	OC ou OCASTCTC	Sans limite	
	ASP	0	
	Blanc	Sans limite	
Couleurs de licence	Vert	Sans limite	
autorisées (nb maximum)	Jaune	3	
	Orange	3	

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur ce championnat est confiée à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

ARTICLE 4 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le samedi à 20h30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 - TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RM2 est de taille 7.

ARTICLE 7 – TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des données e-marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 8 - DELEGUE CLUB

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses <u>licenciés majeurs</u> pour assurer la fonction de délégué de club (cf. article 3.6 des règlements sportifs généraux de la Ligue).

ARTICLE 9 - SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 10 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat la feuille e-marque est obligatoire (cf. article 6 des règlements sportifs généraux de la Ligue) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 11 - STATUT DE L'ENTRAINEUR

L'entraineur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraineur régional (cf. règlement statut entraineur).